



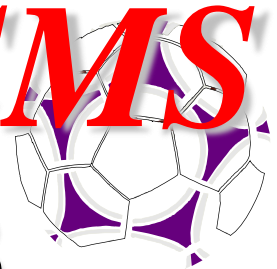
FC MONBAZILLAC SIGOULES



LE REGLEMENT

INTERIEUR DU FCMS

SAISON 2012 – 2013



ARTICLE 1

*Règlement concernant la Couverture
Financière des Cartons par les joueurs*

*Le club prend à sa charge tous les cartons jaunes et rouges pris dans le jeu.
En revanche tous les frais financiers engendrés par les cartons correspondant
aux situations ci-dessous énoncées sont entièrement à la charge des joueurs*

*Ils seront réclamés sur présentation des états « footclub » au Comité Directeur
tous les 2 mois par le Trésorier du FCMS*

*Les cartons Jaunes pris dans le cadre de la loi 12 du jeu pour les motifs suivants :
« Il manifeste sa désapprobation en paroles ou en actes »*

*Cartons Rouges pris dans le cadre de la loi 12 du jeu pour les motifs suivants :
« Il se rend coupable d'un acte de brutalité »
« Il crache sur un adversaire ou sur toute autre personne »
« Il tient des propos ou fait des gestes blessant, injurieux et/ou grossiers*

*En cas de non règlement dans le délai d'un mois suivant la demande courrier du trésorier,
le joueur pourra être suspendu de compétition
jusqu'à décision définitive du bureau directeur.*

ARTICLE 2 : Tarifs et règlements des licences

• *Aucun joueur ne doit être porté sur une feuille de match sans une licence et réglée au club.*

• Les Tarifs 2012/2013

**Les tarifs sont maintenus au même montant avec en plus 25€ de calendriers.
5 calendriers seront donnés à chaque famille au mois de novembre 2012.**

**Ce geste de « citoyenneté club » est aussi important financièrement
que dans l'esprit que le club tient à conserver, à savoir.....la Solidarité**

- **100.00 €** pour les licenciés *Seniors U20/ U19/+* + 25€ de calendriers par famille
- **80.00€** pour les licenciés *U18/U17/U16* + 25€ de calendriers par famille
- **70.00 €** pour les licenciés *Vétérans* + 25€ de calendriers par famille
- **50.00 €** pour les licenciés *Dirigeants ou Educateur* + 25€ de calendriers par famille
- **70.00 €** pour les licenciés *U14 et U15* + 25€ de calendriers par famille
- **65.00 €** pour les licenciés *U12 et U13* + 25€ de calendriers par famille
- **60.00 €** pour les licenciés *U 10 et U11* + 25€ de calendriers par famille
- **55.00 €** pour les licenciés *U6 à U9* + 25€ de calendriers par famille

Le Règlement Intérieur du FCMS

ARTICLE 2 : Tarifs et règlements des licences (suite)

Les Tarifs réduits !!

-20€ pour trois licences

-30€ pour quatre licences ou plus

Les Cas Particuliers !!

- **70.00 €** pour deux licences pour la même personne Vétéran + Dirigeant
- **70.00 €** pour trois licences par personne Vétéran+ Dirigeant + Educateur
- **100.00 €** pour deux licences pour la même personne Senior + Dirigeant
- **100.00 €** pour trois licences par personne Senior + Dirigeant + Educateur

•Le Règlement Financier des Licences

Le règlement de la licence, représentant la participation financière de chaque adhérent à la gestion du club sera à effectuer Impérativement à la commande de la licence.

!!Comment Retourner votre dossier et Régler votre Licence !!

- La demande de licence doit être retournée complète c'est à dire avec (demande complète + photo + règlement financier+Pièce d'identité pour les nouveaux)
- Du 10 Juin au début des entraînements, le dossier complet peut être adressé par courrier au Vice Président chargé de la gestion des licences M Maurice Houdin,
SIGANEN 24500 SERRES ET MONTGUYARD
- A partir de la reprise des entraînements, vous pouvez donner votre dossier à un cadre dirigeant assurant une permanence lors de chaque entraînement. Les dossiers seront déposés dans la boîte aux lettres
 - sous le CLUB HOUSE et relevés par la secrétaire plusieurs fois par semaine.
- Le paiement de la licence pourra se faire en plusieurs chèques remis immédiatement et encaissables sur 4 mois au maximum.

Le Règlement Intérieur du FCMS

Article 3 : L'attribution et la distribution des Equipements Sportifs

Le Club Dote Gracieusement les licenciés selon les termes suivants.....

-Toutes les équipes gérées par le club bénéficieront d'un Equipement de match

-- Chaque joueur, quelque soit sa catégorie, se verra offert

Une paire de chaussettes de Match neuve pour la saison qui lui sera délivrée par son éducateur.

-Les Gardiens de buts bénéficieront

-d'une paire de gants de gardien choisi par le club.

-Les Arbitres couvrant officiellement le club bénéficieront

-- un pack équipement

Article 4 : Le Lavage des Equipements

•Durant toute la saison, tous les joueurs du club assurent le lavage des équipements qui leurs sont offerts par le club.

Article 5 : Convocation des Joueurs Seniors pour les Matches

La composition des équipes sera communiquée lors du dernier entraînement de la semaine.

Le lieu et l'heure de rendez-vous seront donnés aux joueurs présents.

Les joueurs convoqués seront consignés sur le site internet du club.

Les joueurs absents lors du dernier entraînement, devront Impérativement contacter le staff sportif avant le samedi midi

Article 6 : Les Repas et autres manifestations organisés pour les Joueurs Seniors

- ❑ *Après certains matchs en nocturne, ou certains entraînements du vendredi soir un repas pourra être organisé sur demande effectuée à Mme Coudert Agnès, responsable de commission au moins une semaine avant*

Chaque joueur, éducateur ou dirigeant devra s'inscrire au plus tard le mercredi soir précédant le match.

• Une participation de 5.00€ sera Systématiquement demandée à chaque joueur et dirigeant s'inscrivant!!

• La Collecte du Règlement sera effectué par Mme Coudert

- ❑ *Après chaque match à domicile, une collation est offerte par le club aux 2 équipes*
Bouteilles de jus de fruit et quatre quarts

Article 7 : Les Actions au bénéfice de l'Ecole de Football et des Seniors

*Aucune action n'est prévue en début de saison
Les circonstances de la saison guideront cette possibilité*

Le Règlement Intérieur du FCMS

Article 8 : Les Défraiements versés aux Coachs

Tout défraiement sera versé en totalité en Juin 2013 lors de l'Assemblée Générale

L'enveloppe global du FCMS est 2200.00€

- 1. Un Défraiement est prévu pour la couverture de l'équipe 1^{ère}, Mr Nicolas FAGE, 1800.00€ pour la saison**
- 2. Un Défraiement est prévu pour la couverture de l'équipe Réserve, 400.00€ pour la saison**

Article 9 : Structures et Horaires d'entraînements

Les joueurs doivent arriver 20 minutes avant l'horaire ci-dessous pour se préparer

PLANNING DES INFRASTRUCTURES D'ENTRAINEMENTS

LES SENIORS

À Partir Du mercredi 1er Août 2012 et jusqu'à mi septembre pendant la période de préparation....

Les Lundi Mercredi et Vendredi à 19h30 au stade de Sigoulès

Ensuite, les Mercredi et Vendredi à 20h15 au stade de Sigoulès

Positionnements possibles le vendredi soir au stade de monbazillac avec accord de la direction

LES U18/U17/U16

A Partir du vendredi 17 Août 2012,

le Mercredi et Vendredi de 19h45 à 21h00 au stade de Bouniagues

LES U14/U15

A Partir du lundi 20 Août 2011,

le Mercredi et Vendredi de 18h00 à 19h45 au stade de Bouniagues

Article 9 : Structures et Horaires d'entraînements (suite)

Les joueurs doivent arriver 20 minutes avant l'horaire ci-dessous pour se préparer

PLANNING des ENTRAÎNEMENTS PAR CATEGORIE **ECOLE DE FOOTBALL**

Entraînements de la saison U12 U13 : A partir du lundi 20 Août 2012

Les Lundi, Mercredi et Vendredi De 18h00 à 19h30 au Stade de Sigoulès

Entraînements de la saison U10 U11 : A partir du lundi 20 Août 2011

Les Lundi et Mercredi De 18h00 à 19h30 au Stade de Sigoulès

Entraînements de la saison U6 U9 : A partir du mardi 11 Septembre 2012

- *Le Mardi de 18h00 à 19h30 sur les annexes au Stade de Monbazillac*
- *Le Samedi de 14h00 à 15h30 sur les annexes au Stade de Monbazillac*

Article 10 : Infrastructures de Match

U6 / U9 : Plateaux le samedi matin au stade de Monbazillac

ou l'après midi Au Stade de Bouniagues

Les U10 / U11 : Au Stade de Monbazillac

Les U12 / U13 : Au Stade de Monbazillac

U15 : Matchs allers Au Stade de Sigoulès,

Matchs Retour Au Stade de Monbazillac

(coupe à Sigoulès)

U18 : Matchs allers Au Stade de Monbazillac,

Matchs Retour Au Stade de Sigoulès (coupe à Monbazillac)

Equipe A : Matchs en seconde partie de levée de rideau le dimanche

à Monbazillac ou le Samedi soir sur acceptation de l'adversaire

Equipe B : Matchs en première partie de levée de rideau le dimanche

à Monbazillac ou le Samedi soir sur acceptation de l'adversaire

Article 11 : La Charte Comportementale du FCMS

La Charte Comportementale

- *Respecter les règlements, ne jamais chercher à les enfreindre.*
- *Respecter les éducateurs et leurs choix sans oublier qu'ils sont choisis et ont la confiance de la direction du club.*
 - *Respecter les dirigeants du club et leurs décisions.*
 - *Respecter le matériel et les locaux mis à la disposition de chacun.*
- *Respecter l'arbitre, accepter ses décisions, sans jamais mettre en doute son intégrité.*
- *Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.*
 - *Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale.*
 - *Etre exemplaire, généreux et tolérant.*
- *Honorer son club, son maillot et donner le meilleur de soi-même quelque soit le niveau de sélection.*

**Les Présidents du FC MONBAZILLAC – SIGOULES,
Jean- Paul COUDERT et Quentin LAVANDIER**